BULLETIN MUNICIPAL

Année 2021: Date de parution: Janvier, février, mars, Avril, mai

Vos Adjoints.

Manon Garrigue.

Dominique Rossignol.

Jacqueline Tolosana.

Vos Conseillers.

Didier Andral.

Patrice Azaïs.

Johan Barbancey.

Stéphane Cambonie.

Sylvie Constant.

Hélène Gentilhomme.

Danielle Moutray.

Sommaire :

- Mot du Maire.
- 05 Mars 2021
- 12 Avril 2021
- Informations générales et pratiques.
- Comptes rendus des conseils municipaux

MOT DU MAIRE

L'année 2020 et le début ce cette année ont été assez compliqués et pénibles à bien des égards compte-tenue de la situation sanitaire. Toutes les manifestations, moments de partage et de convivialité, ont dû être annulés (le Noël avec les enfants et les ainés ainsi que les traditionnels vœux de la municipalité).

Malgré tout, avec l'arrivée des beaux jours et de la vaccination, les prochains mois marqueront, j'espère, un début de retour à la vie normale.

Ces derniers mois ont malgré tout été actifs pour le conseil municipal.

Tout d'abord, nous avons acquis, au mois d'avril, la maison de Monsieur Péguet dans le bourg pour une future location communale. Il ne manque que quelques devis, d'étudier ces propositions et de réaliser les travaux de rénovation le plus tôt possible.

Ensuite, avec la participation de la CCQB, les travaux d'assainissements d'eaux pluviales d'une partie des routes des Nougayrèdes et de la fontaine jusqu'au lavoir vont commencer afin de canaliser l'eau de ruissellement.

Prochainement, un marché fermier sera organisé tous les lundis matins en juillet et août avec plusieurs producteurs locaux sur la place de la mairie.

J'espère de tout cœur que notre village pourra retrouver un peu d'animation et de dynamisme cet été grâce à quelques festivités qui permettront de nous retrouver.

Le Maire Guy Rossignol

INFORMATIONS UTILES

→ HORAIRE MAIRIE ET AGENCE POSTALE:

Le lundi, mercredi et vendredi de 8H00 à 12H00.
Le mardi, le jeudi de 8H00 à 12H00 et de 13H00 à 17H00.

Tél: 05 65 37 97 86.

Mail: mairie.stprojet@orange.fr

www.saint-projet-en-quercy.fr

→ NUMEROS D'URGENCE:

- POMPIERS: 18
- S.A.M.U : 15
- POLICE: 17
- S..A.U. R : urgences fuites: 7/7 -24/24 05 81 91 35 07
- E.D.F: Dépannage: 09 72 67 50 46.
- FRANCE TELECOM: ligne coupée, chute d'arbres. 1013

→ HORAIRE DECHETTERIE:

GOURDON: Lundi et jeudi de 14H00 à 18H00.
Mardi, mercredi, vendredi 9H00 à 12H00
Tél/Fax: 05 65 35 05 58 14H00 à 17H00.

PAYRAC: Mardi et samedi de 9H00 à 12H00.
Mercredi, jeudi, vendredi de 14H00 à 18H00
Tél/Fax: 05 65 35 05 58

→ RESERVATION SALLE DES FÊTES:

Réservation: Mme Danielle Moutray Tél : 06 37 34 09 52
Petite salle (ancienne bibliothèque) Tél : 05 65 37 97 86

→ INFIRMIÈRES A DOMICILE:

Mme NATIVIDADE MATIAS: L'Hébrard du Pesquié.
Tél: 06 42 91 27 39.

Mme LILIANE SIMON: Mas de Cauze.
Tél: 06 07 02 24 40.

→ ASSISTANTE MATERNELLE AGRÉE:

Mme TEURLAY VERGNES GWENAËLLE.

Peyrebrune 46300 SAINT-PROJET

Tél: 06 85 45 15 43

INFORMATIONS MAIRIE

→ RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS :

Le ramassage des encombrants a lieu le 4ème mercredi de chaque mois sauf (août ou juillet et décembre) Contactez-nous au 05 65 37 97 86.

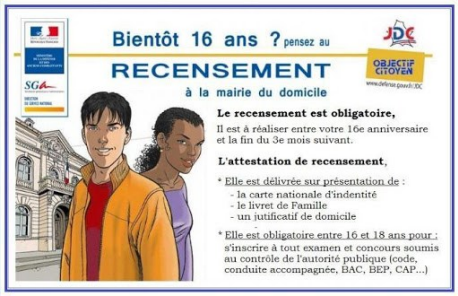

→ BIENTÔT 16 ANS, PENSEZ AU RECENSEMENT.

Vous devez vous faire recenser dans les 3 mois suivant vos 16 ans. Cette démarche est indispensable pour l'inscription à des concours ou examens. Elle facilite votre inscription sur les listes électorales et déclenche la convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC). Par la suite, vous obtiendrez un certificat de participation qui remplacera l'attestation de recensement. Pour ce faire recenser, rendez vous en mairie, muni(e) de votre carte d'identité et du livret de famille des parents.

→ TARIFS MUNICIPAUX:

TARIFS CONCESSION DE CASES AU COLOMBARIUM.	
Chaque case peut accueillir 4 urnes.	
Concession de 30 ans.	400 €
Concession de 50 ans.	550 €

CONCESSIONS FUNERAIRES.			
30 ANS	Surface	Tarif	Prix
simple	3,24 m2	30,00 €	81,00 €
double	4,86 m2	30,00 €	145,80 €
50 ANS	Surface	Tarif	Prix
simple	3,24 m2	50,00 €	162,00 €
double	4,86 m2	50,00 €	243,00 €

TARIFS LOCATION SALLE DES FÊTES.		
Habitants.	Commune.	Hors commune.
Location.	150 €	290 €
Caution.	300 €	500 €

TAXE AMENAGEMENT.	
Taxe aménagement	Taux
Communale	2,50%
Départementale	1,70%
Redevance d'archéologie	0,40%

TARIFS ASSAINISSEMENT.	
Abonnement.	66.15 €
Prix m3.	0.82€

INFORMATIONS MAIRIE

→ Travaux réalisés.

- Une belle porte métallique vitrée a été mise en place devant le volet roulant du garage auto. Elle a été réalisée par l'entreprise Malbeth et permet de se protéger des intempéries tout en donnant de la lumière, le volet roulant servant de sécurité.
- Le marquage au sol (des bandes blanches limitant la chaussée) a été effectué début avril par l'entreprise Modern signalisation.
- Un plancher bois de 20 m2 a été créé en régie dans le bâtiment technique, au dessus du sol, espace de rangement libérant ainsi de la place au rez de chaussée.
- Elagage avec la CCQB des arbres bordant la rue des Nougayrèdes, de grosses branches mortes menaçaient de tomber.
- Plantation de rosiers et arbustes dans le parterre situé dans le virage à l'entrée du village.
- Démoussage sur l'ensemble des murs communaux du bourg.

→ Travaux prévus prochainement.

- La réfection au bâtiment technique communal des rives et du débord de la toiture sur le pignon, celles-ci étant en mauvais état et menaçant de tomber.
- Réparation de fuites aux gouttières de l'ancienne école.
- Nettoyage de la statue de la vierge et mise en peinture.
- Remise en lasure de la porte de l'église.

→ Création d'emploi.

- La commune à recruté depuis le 1er Février un agent de nettoyage avec initiative emploi, contrat de mise à disposition de 2 H tous les 15 jours le lundi après midi pour effectuer l'entretien des locaux de la mairie et la salle des fêtes Rolland Baillagou .

- Nous avons recruté avec pôle emploi un agent d'entretien des collectivités en contrat unique d'insertion, c'est un contrat aidé en CDD de 9 mois avec une aide de 80% sur le salaire. Ce contrat à commencé le 5 mai 2021 jusqu'au 4 février 2022 et pourra être renouvelé.

INFORMATIONS MAIRIE

→ Accueil des nouveaux habitants

Le maire et les élus sont heureux de vous accueillir sur leur commune et espèrent pouvoir vous rencontrer .

Pensez à vous présenter à la mairie, vous faire connaitre et inscrire sur les listes électorales. La secrétaire de mairie se fera le plus grand plaisir de vous accueillir, de vous renseigner et vous donnera un maximum d'informations.

→ Elections.

Les élections départementales et les élections régionales se tiendront les 20 et 27 juin 2021 à la salle des fêtes Roland Baillagou. Elle sera séparée en deux: un bureau pour les départementales et un pour les régionales. Un sens de circulation sera à respecter ainsi que la distanciation. Le port du masque est obligatoire et du gel hydroalcoolique sera mis à votre disposition.

→ Restez informé, prévenu, alerté.

- Téléchargez gratuitement l'application Panneau Pocket sur:
- App Store pour portable ou Google Play pour ordinateur.

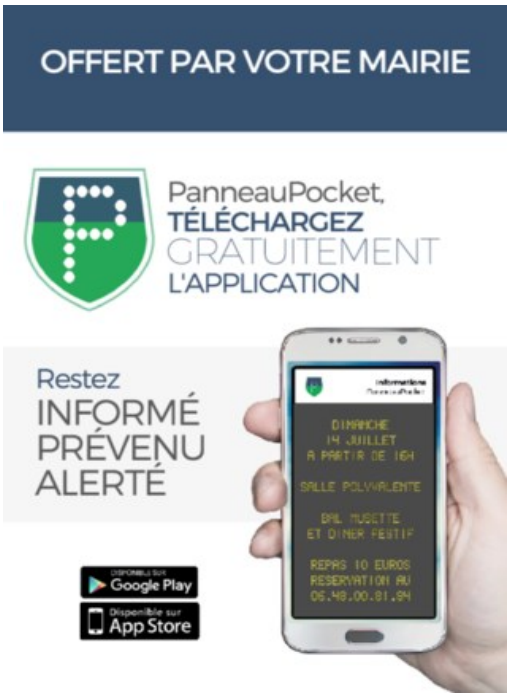

INFORMATIONS MAIRIE

→ Bientôt un marché fermier.

- La municipalité est heureuse de vous proposer, avec l'aide de certains producteurs locaux, un marché estival sur la place de la mairie. Cela permettra de faire ses courses sans trop se déplacer . On espère y retrouver beaucoup de personnes . Bien sur les règles sanitaires devront être respectées comme la distanciation et le port du masque.

→ Les fraises sont arrivées

- Nous vous proposons de commander vos fraises d'un producteur local au plus tard le jeudi de chaque semaine, pour une livraison le lundi entre 11h et 12h à la mairie de Saint-Projet. Pour passer votre commande contacter la mairie au 05 65 37 97 86 ou Monsieur Dominique Rossignol au 06 15 09 95 33

→ Commémoration du 8 mai.

- La tenue de la cérémonie patriotique du 8 mai a nécessité de s'adapter à l'organisation pour maintenir les règles rigoureuses de sécurité sanitaire et hors présence du public. Nous nous sommes rassemblés en comité restreint pour commémorer le 76 ème anniversaire de la victoire de 1945.

→ Frelon asiatique, soyer prudent.

- Originaire du sud-est asiatique, le frelon est présent sur le territoire. Il constitue un risque pour l'activité agricole, les productions végétales, la biodiversité et peut présenter un danger pour les personnes passant à proximité des nids. La lutte passe principalement par leurs destructions, depuis le printemps jusqu'au premiers froids. Cette intervention ne peut être réalisée que par des personnes spécialisées. Sur Saint-projet vous pouvez contacter M Paréja Joseph au 06 86 82 61 79. Le coût de l'intervention pour les personnes de la commune est de 50 euros.

INFORMATIONS

→ Transport a la demande:

Pour qui ?

Ce service s'adresse **aux habitants de la Communauté de Communes Quercy Bouriane.**

Pour aller où ?

- **Liaison vers Cahors** : 1er Jeudi du mois (le matin)
- **Liaison vers Gourdon** : tous les Mardis & Jeudis (hors 1er Jeudi du mois le matin)
- **Liaison vers Saint Germain du Bel Air** : Vendredi matin (jour de marché)

Prise en charge autour de 9h30

Un tarif unique pour toutes les destinations

2 € le trajet simple / 4 € le trajet aller-retour

Une prise en charge à mon domicile

Quel transporteur? Pour quelle destination?

• **TAXI ODILE CAUDROY : 05 65 21 43 48 ou 06 77 08 10 33**

Au départ d'***Anglars-Nozac, Fajoles, Gourdon, Milhac, Payrignac, Rouffilhac, Saint Cirq Madelon, Saint Projet et Le Vigan***

• **VOYAGES CASTELNAU : 05 65 41 08 99**

Au départ de ***Saint Chamarand, Saint Cirq Souillaguet, Saint Clair, Soucirac, Concorès, Lamothe Cassel, Montamel, Peyrilles, Saint Germain du Bel Air, Ussel et Uzech les Oules***

Pensez à contacter votre transporteur la veille de votre trajet

	Destinations		
	Cahors	**Gourdon**	**Saint Germain***
Jour de service	Le 1er jeudi du mois	Tous les mardis et jeudis (hors 1er jeudi du mois)	Vendredi (jour de marché)
Arrivée	9h30	9h30	9h30
Départ	11h30	12h	12h

** Uniquement au départ de Saint Chamarand, Saint Cirq Souillaguet, Saint Clair, Soucirac, Concorès, Lamothe Cassel, Montamel, Peyrilles, Saint Germain du Bel Air, Ussel et Uzech les Oules*

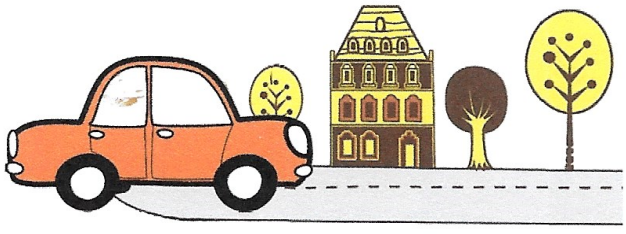

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

URBANISME

Urbanisme
Quelle autorisation est nécessaire à mon projet portant sur ma maison et ses annexes ?

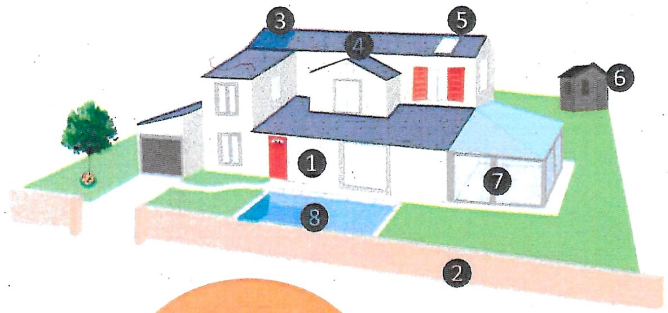

Pour tout projet excédant 150 m² de surface de plancher (création ou agrandissement) le recours à un architecte est obligatoire

Avant tout projet de construction nouvelle, pour savoir si votre opération est réalisable ou non, pensez à demander un certificat d'urbanisme opérationnel CERFA 13410*05

1 Je modifie l'aspect extérieur de ma maison (en changeant la couleur des menuiseries, de la façade, en créant une ouverture ...)

> Déclaration préalable CERFA 13703*07

2 Je crée une clôture

S'il y a eu délibération par ma Commune rendant obligatoire le dépôt d'une déclaration préalable pour édification de clôture et/ou si mon projet est en site inscrit ou en site protégé :

> Déclaration préalable CERFA 13703*07

En l'absence de délibération, et hors site inscrit/protégé :

> Aucune Formalité*

**Dans tous les cas, mon projet doit répondre aux règles locales d'urbanisme.*
**Pour l'implantation vis-à-vis du domaine public, pensez à adresser une demande d'alignement en Mairie (CERFA 14023*01)*

3 J'installe des panneaux solaires en toiture

Cela constitue une modification d'aspect extérieur

> Déclaration préalable CERFA 13703*07

4 Je rénove la toiture

Quand cela constitue une modification d'aspect extérieur

> Déclaration préalable CERFA 13703*07

5 J'installe une fenêtre de toit

Si cela n'entraîne pas la création d'une nouvelle surface de plancher (par aménagement de combles jusqu'à lors non aménageables) mais uniquement une modification d'aspect extérieur

> Déclaration préalable CERFA 13703*07

6 J'installe un abri de jardin

De moins de 5 m² de surface de plancher

> Aucune Formalité*

Entre 5 et 20 m² de surface de plancher

> Déclaration préalable CERFA 13703*07

Au-delà de 20 m²

> Permis de construire CERFA 13406*07

**Dans tous les cas, mon projet doit répondre aux règles locales d'urbanisme.*

7 Je crée une nouvelle surface de plancher (habitation, extension, annexe, aménagement de combles)

Entre 5 et 20 m² de surface de plancher

> Déclaration préalable CERFA 13703*07

Au-delà de 20 m²

> Permis de construire CERFA 13406*07

*Si le projet se trouve **en zone U du PLU**, uniquement **pour une extension**, la déclaration préalable sera valable jusqu'à 40 m² de surface de plancher créée*

8 Je crée une piscine enterrée ou installe une piscine hors sol

De moins de 10 m² ou qui ne reste en place que 3 mois maximum par an

> Aucune Formalité

De 10 à 100 m², sans couverture ou avec une couverture de moins de 1.80 m de haut

> Déclaration préalable CERFA 13703*07

De plus de 100 m² ou dont la couverture dépasse 1.80 m de haut

> Permis de construire CERFA 13406*07

Contacts utiles :

Pour tout projet, après vous être rapproché de votre Mairie pour consulter le document d'urbanisme de référence, Vous pouvez prendre rendez-vous auprès du **service Application du Droit des Sols de la Communauté de Communes Quercy Bouriane**
98 Avenue Gambetta - 46300 GOURDON
Tél : 05.65.37.23.70
Courriel : ccqb_urba.ads@orange.fr

Votre projet est situé dans un espace protégé au titre des Monuments historiques ou des Sites, pour avis et conseils, vous pouvez consulter :

UDAP du LOT (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Lot)
Rue de la Légion d'Honneur
46000 CAHORS
Tél.: 05.65.23.07.50
Courriel : udap.lot@culture.gouv.fr

Pour tout projet, Vous pouvez consulter :

CAUE du Lot (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) :
Cité Bessières, rue Pierre Mendès France
46000 Cahors
Tél. : 05 65 30 14 35
Site internet : **www.les-caue-occitanie.fr**

QUERCY ENERGIES
Agence Locale de l'Energie
380 rue de la Rivière 46000 Cahors
Tél. : 05 65 35 81 26
Site internet : **www.quercy-energies.fr**

ADIL du Lot
Conseil juridique, financier, fiscal sur les questions de logement
64 boulevard Gambetta 46000 Cahors
Tél : 05 65 35 25 41
Site internet : **www.adil46.org**

Pour renseignements sur vos procédures, téléchargement de formulaires, vous pouvez également consulter le site internet : **www.service-public.fr** onglet « logement » rubrique « urbanisme »

INFORMATIONS

SYMICTOM
PAYS DE GOURDON

LE COMPOSTAGE
UN GESTE SIMPLE ET PAS COMPLIQUE

QU'EST-CE QUE LE COMPOSTAGE

Le compostage est une manière de recycler les déchets organiques ménagers et déchets verts de jardin. Le processus aboutit à la production d'un engrais naturel **LE COMPOST**.
Il est essentiellement utilisé pour le jardinage.

QUELS DECHETS COMPOSTER ?

Déchets du jardin :
Tailles de haies, écorces, tonte de gazon, feuilles mortes, fleurs fanées, branchages de petites tailles.

Déchets de cuisine :
Epluchures de fruits et légumes, restes de fruit, marc de café et filtre, sachet de thé, coquilles d'œuf, certains restes de repas.

Déchets non alimentaire :
Paille, foin, serviettes et mouchoirs en papier, essuie-tout, cendres de bois, sciures et copeaux de bois (non traités).

A PROSCRIRE

Coquilles d'huitres, moules, produits laitiers, huiles de fritures ou de vidange, noyaux, coques de noix, os, arêtes, grosses tailles ou branches entières, mauvaises herbes grainées, terre, sable, gravats, cartons imprimés, imprimés couleurs (magazines ...), sacs de poussières d'aspirateurs, mégots de cigarettes.

COMMENT REUSSIR VOTRE COMPOST ?

3 Règles importantes à respecter

1. **Il est important d'aérer et brasser le compost :** Le compost doit être régulièrement retourné, surtout en début de cycle, afin de l'oxygéner. Lors du dépôt de matière toujours brasser l'apport.
2. **Il faut équilibrer les apports :** Les dépôts en matière et déchets doivent être équilibrés. Il faut les placer en mélange, le volume se réduira naturellement.
3. **Le compost doit être humide jusqu'à son utilisation :** Les déchets se transforment en compost grâce à un taux satisfaisant d'humidité (surtout l'été). Il est donc important de l'arroser sans le détremper.

MASQUES, GANTS ET MOUCHOIRS JETABLES NE SONT PAS RECYCLABLES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le cinq mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PROJET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy ROSSIGNOL, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 25 février 2021

En raison de la crise sanitaire due au COVID-19, la réunion a eu lieu à huit-clos à la « salle des Fêtes Roland BAILLAGOU »

Nombre de conseillers	11
En exercice	11
Présents	10
Votants	11

Présents : Messieurs, Patrice AZAIS, Johan BARBANCEY, Stéphane CAMBONIE Dominique ROSSIGNOL, Guy ROSSIGNOL, Mesdames, CONSTANT Sylvie, Manon GARRIGUE, Hélène GENTILHOMME, Danielle MOUTRAY, Jacqueline TOLOSANA.

Absents excusés : Monsieur ANDRAL Didier *(pouvoir Sylvie CONSTANT)*

Secrétaire de séance : Sylvie CONSTANT

Rapporteur : Madame Manon GARRIGUE

ORDRE DU JOUR

1) Vote du Compte de Gestion 2020 – Commune

Après s'être fait présenter, le budget Principal Commune de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur et l'état des restes à réaliser qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes.
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- Autorise Monsieur le Maire à toutes signatures utiles.

2) Vote du Compte Administratif 2020 - Commune -

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Madame Manon GARRIGUE, première adjointe faisant partie de la commission des finances.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

Considérant que Madame Manon GARRIGUE, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif.

Considérant que Monsieur Guy ROSSIGNOL, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Manon GARRIGUE pour le vote du compte administratif.

Délibérant sur le compte administratif COMMUNE de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable.

Après en avoir délibéré, par 10 voix, le Conseil Municipal approuve le compte administratif Commune, le quel peut se résumer de la manière suivante :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
RESULTATS REPORTES	32 473,93 €	- €		*85 454,98 €*	*32 473,93 €*	*85 454,98 €*
OPERATIONS de L'EXERCICE	47 397,93 €	113 978,42 €	199 938,12 €	241 218,55 €	247 336,05 €	355 196,97 €
TOTAUX	79 871,86 €	113 978,42 €	199 938,12 €	326 673,53 €	279 809,98 €	440 651,95 €
RESULTATS de CLOTURE		**34 106,56 €**		**126 735,41 €**		**160 841,97 €**
RESTE à REALISER	10 426,86 €		- €	- €	10 426,86 €	- €
TOTAUX CUMULES avec RAR	90 298,72 €	113 978,42 €	199 938,12 €	326 673,53 €	290 236,84 €	440 651,95 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		**23 679,70 €**		**126 735,41 €**		**150 415,11 €**

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à toutes signatures utiles.

3) Vote du Compte de Gestion 2020 – Assainissement-

Après s'être fait présenter, le budget Assainissement de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur et l'état des restes à réaliser qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes.
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Déclare que le compte de gestion du budget Assainissement dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- Autorise Monsieur le Maire à toutes signatures utiles.

4) Vote du Compte Administratif 2020 - Assainissement -

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Madame Manon GARRIGUE, Première Adjointe faisant partie de la commission des finances,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif de l'assainissement et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion de l'assainissement,

Considérant que Madame Manon GARRIGUE, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif de l'assainissement,

Considérant que Monsieur Guy ROSSIGNOL, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Manon GARRIGUE pour le vote du compte administratif de l'assainissement,

Délibérant sur le compte administratif de l'assainissement de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'assainissement de l'exercice 2020 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, par 10 voix, le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'assainissement, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
RESULTATS REPORTES		*6 038,26 €*		*18 282,00 €*	*- €*	*24 320,26 €*
OPERATIONS de L'EXERCICE	- €	4 772,85 €	12 724,01 €	8 819,45 €	12 724,01 €	13 592,30 €
TOTAUX	- €	10 811,11 €	12 724,01 €	27 101,45 €	12 724,01 €	37 912,56 €
RESULTATS de CLOTURE		**10 811,11 €**		**14 377,44 €**		**25 188,55 €**
RESTE à REALISER	- €		- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES avec RAR	- €	10 811,11 €	12 724,01 €	27 101,45 €	12 724,01 €	37 912,56 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		**10 811,11 €**		**14 377,44 €**		**25 188,55 €**

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à toutes signatures utiles

5) Présentation du rapport sur le prix et qualité du service public d'eau potable 2019 (SIEAP de la région de PAYRAC)

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et qualité du service public d'eau potable 2019 (SIEAP de la région de PAYRAC).

Ce rapport doit être présenté l'assemblée délibérante pour information.

Le SYDED DU LOT, assistant conseil, a rédigé un projet de rapport avec le SIEAP de la région de PAYRAC

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal avec une abstention et 10 votes pour :

- Valide le rapport sur prix et qualité du service public d'eau potable 2019 (SIEAP de la région de PAYRAC)

6) Dénonciation des contrats d'assurance en 2021 et changement d'assureur - avis du conseil municipal et autorisation du Maire à signer -

Monsieur le Maire explique que dans le souci d'améliorer la gestion communale et plus particulièrement de réduire les charges de fonctionnement de la commune, il a été sollicité auprès de deux compagnies d'assurances AXA et GROUPAMA une demande de devis.
Ces sociétés d'assurances proposent à la commune de reprendre l'ensemble de ses polices actuellement contractées auprès de la société d'assurances GAN.
La compagnie d'assurances qui propose le meilleur tarif et la meilleure couverture est la société GROUPAMA.
Compte tenu du montant de cette offre pour une couverture et conditions à minima identiques, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de dénoncer nos contrats actuels en 2021, et de souscrire des contrats auprès de GROUPAMA à compter de 2021.

Madame Manon GARRIGUE se retire et ne participe pas au vote

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Par sept voix pour, zéro voix contre, et trois abstentions

- Retient la proposition de Monsieur le Maire pour dénoncer les contrats actuels auprès de l'assureur GAN en 2021, et les remplacer par des contrats, de couvertures et conditions à minima identiques, auprès de la société d'assurances GROUPAMA à compter de 2021.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

7) Modification du tarif de location des salles communales

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il conviendrait de réviser les tarifs de location des salles communales (salle « Roland Baillagou » et ancienne bibliothèque), la dernière délibération fixant les tarifs datant du 20 janvier 2010.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- décide de se renseigner sur les tarifs pratiqués dans les autres communes en fonction de la capacité d'accueil des salles identiques à celle de Saint-Projet et propose de reporter le vote de ces nouveaux tarifs au prochain conseil municipal.

8) Amendement en faveur des langues de France (enseignement de l'occitan)

Monsieur le Maire indique que la réforme du lycée et du baccalauréat a un impact négatif sur les effectifs des élèves suivant un enseignement de l'occitan dans le Lot. Le rectorat de l'académie de Toulouse pour cette année a relevé une baisse des effectifs de 20% tous niveaux confondus.

En effet, le nouveau baccalauréat pénalise les lycéens ayant choisi une langue régionale : le coefficient est 3 fois inférieur à celui des langues anciennes, ce qui représente 1% environ de la note finale. Également, les lycéens ayant choisi l'occitan ne peuvent plus bénéficier d'une deuxième option, contrairement aux latinistes et hellénistes qui peuvent cumuler deux enseignements facultatifs.

Malgré une forte mobilisation de la part de nombreux parlementaires et élus locaux ainsi que des fédérations de parents et d'enseignants, cette réforme n'a pas été encore amendée condamnant à court terme l'avenir des langues de France.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer pour l'amendement en faveur des langues de France, de la réforme du lycée et du baccalauréat et la relance de leur enseignement. Il sera rappelé l'intérêt éducatif reconnu de l'enseignement de l'occitan et la nécessité de respecter l'article 312-10 du code de l'éducation qui stipule que « les langues et culture régionale appartenant au patrimoine de la France (article 75-1 de la Constitution), leur enseignement est favorisé prioritairement, dans les régions où elles sont en usage ».

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Par dix voix pour, zéro voix contre et une abstention

Approuve cet amendement

9) Motion de soutien pour la cité scolaire Léo Ferré à Gourdon (Lot)

Monsieur le Maire explique que les équipes enseignantes de la Cité scolaire Léo Ferré sont particulièrement inquiètes concernant l'avenir de celle-ci. Le rectorat a en effet baissé la dotation horaire allouée aux établissements situés en zone rurale.

Tout d'abord, le Lycée Général est directement impacté par ces mesures. La réduction d'heures mènera à la suppression de vingt heures et donc de deux postes, un de Lettres et un autre de Philosophie. Cette mesure restrictive impacte également le bon déroulement des enseignements de spécialité puisque le rectorat n'en financera que six sur les sept proposés actuellement.

A la longue, les lycéens de Gourdon n'auront plus la possibilité de choisir leurs enseignements et se verront imposer des disciplines qui ne leur conviendront peut-être pas. Les options se trouvent aussi en danger : latin, EPS, cinéma. De plus, au Lycée Professionnel il est prévu une suppression de 38 heures. Plusieurs postes d'enseignants seraient ainsi en danger. Pourtant, les effectifs n'ont pas diminué. Il est envisagé de regrouper en un enseignement général, deux filières : mode et commerce alors que celles-ci ont des fonctionnements très distincts. Cette fusion engendrait des classes de trente élèves. Rien ne semble adapté à une telle fusion : les salles de classes trop petites, les périodes de formation n'ayant pas les mêmes calendriers et surtout des profils professionnels bien différents.

Enfin la situation du collège est certes moins inquiétante, pour l'instant, mais certaines décisions pourraient la fragiliser. En effet, la dotation horaire supplémentaire permet de financer les options, les dédoublements et l'accompagnement personnalisé n'a pas été abondée depuis plusieurs années. Ce qui met fortement en péril l'option latin ainsi que l'escalade.

Les élus de la commune de Saint-Projet demande au rectorat des moyens supplémentaires pour garantir le cadre nécessaire pour une scolarité de qualité pour tous et toutes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve la motion de soutien telle que détaillé ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

10) Modification du tarif des droits de place

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il conviendrait de réviser et créer certains tarifs de droit de place, la dernière délibération fixant les tarifs date du 23 juillet 2015 et ne concerne que les emplacements pour le vide grenier (2€ le ml).

En effet, une demande d'emplacement sur la voie publique a été faite par un professionnel et un projet de marché de producteur est en cours.

Après étude et discussions, une proposition de tarifs est présentée :

Droit de place sans raccordement à l'eau et l'électricité : 1.20 € le mètre linéaire
Droit de place avec raccordement eau et électricité : 2.00 € le mètre linéaire
Le tarif concernant l'emplacement pour le vide grenier reste inchangé : 2€ le mètre linéaire

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Approuve à l'unanimité les tarifs tels que détaillés ci-dessus
Autorise Monsieur le Maire à toute démarches et signatures utiles

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un le 12 avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PROJET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Guy ROSSIGNOL Maire.

En raison de la crise sanitaire due au COVID-19, la réunion a eu lieu à huit-clos à la « salle des Fêtes Roland BAILLAGOU »

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 6 avril 2021

Nombre de conseillers	11
En exercice	11
Présents	8
Votants	11

Présents : Messieurs Patrice AZAIS, Dominique ROSSIGNOL, Guy ROSSIGNOL, Mesdames Sylvie CONSTANT, Manon GARRIGUE, Hélène GENTILHOMME, Danielle MOUTRAY, Jacqueline TOLOSANA.

Absents excusés : Didier ANDRAL (pouvoir Manon GARRIGUE), Johan BARBANCEY (pouvoir Guy ROSSIGNOL), Stéphane CAMBONIE (pouvoir Jacqueline TOLOSANA)

Secrétaire de séance : Danielle MOUTRAY

ORDRE DU JOUR

1) Affectation du résultat 2020 du budget principal commune.

Rapporteur : Madame Manon GARRIGUE, Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaitre :

Reports :
Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -32 473,93€
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 85 454,98€

Soldes d'exécution :
Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 66 580,49€
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 41 280,43€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :
En dépenses pour un montant de : 10 426,86€
En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :
Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068) : 0.00 €

Ligne 002 :
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 126 735,41€

2) Vote des taxes locales 2021

Rapporteur : Monsieur Guy ROSSIGNOL, Maire

Monsieur le Maire présente l'état 1259, concernant les taxes locales pour 2021 et propose au Conseil Municipal de les augmenter de 1% étant donné qu'elles n'ont pas changé depuis 2014.
Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la réforme de la taxe d'habitation et précise que cette année le taux de foncier bâti de la commune (3.83%) a été fondu avec celui du département (23,46%) et s'élève à 27.29% avec application d'un coefficient correcteur de 0.486975 pour calculer la contribution communale.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- valide la proposition de Monsieur le Maire
- valide les taux ci-après :

- Taxe Foncière Bâti : 27.56 %
- Taxe Foncière non bâti : 58.43 %

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 (état N°1259).

Le produit fiscal attendu est de 67 105 €. Cette somme sera inscrite au budget 2021 « commune » au compte 73111.

3) Vote du budget 2021 : Entité Commune

Rapporteur : Madame Manon GARRIGUE , Adjoint au Maire

Monsieur le Maire présente et fait lecture des différents comptes du budget primitif concernant l'entité Commune 2021.

Le budget proposé s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 382 491.41 €

Recettes : 382 491.41 €

Section d'investissement :

Dépenses : 294 865.62 €

Recettes : 294 865.62 €

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à délibérer sur le budget proposé.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- valide le budget primitif 2021 pour l'entité Commune tel que présenté
- autorise Monsieur le Maire à toutes démarches et signatures utiles.

4) Affectation du résultat 2020 budget assainissement

Rapporteur : Madame Manon GARRIGUE, Adjoint au Maire

Les membres du Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020 du budget assainissement, en adoptant le compte administratif qui fait apparaitre :

Reports :
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 6 038,26€
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 18 282,00€

Soldes d'exécution :
Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 4 772,85€
Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de : -3 904,56€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :
En dépenses pour un montant de : 0,00€
En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Les membres du Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00€

Ligne 002 :
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 14 377,44€

5) Vote du budget 2021 : Entité Assainissement

Rapporteur : Madame Manon GARRIGUE, Adjoint au Maire

Monsieur le Maire présente et fait lecture des différents comptes du budget primitif concernant l'entité Assainissement 2021.

Le budget proposé s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 24 377.44 €

Recettes : 24 377.44 €

Section d'investissement :

Dépenses : 38 711.11€

Recettes : 38 711.11 €

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à délibérer sur le budget proposé.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- valide le budget primitif 2021 pour l'entité Assainissement tel que présenté
- autorise Monsieur le Maire à toutes démarches et signatures utiles.

6) Inscription au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées des chemins ruraux de la Grèze au Couderc et d'Auzac à Cauleille.

Rapporteur : Monsieur Guy ROSSIGNOL, Maire

Après avoir pris connaissance de l'article 57 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, de l'article L361-1 du code de l'environnement et de l'article L311-3 du Code du sport dont les objectifs sont de mettre un réseau de chemins à la disposition du public désirant pratiquer la promenade ou la randonnée sous toutes ses formes, tout en assurant la préservation des chemins ruraux qui ont un rôle déterminant pour le développement du tourisme rural,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) des chemins énumérés ci-dessous:

N° de chemin	Nom du chemin	Tranche	Longueur (m)	Petite randonnée d'offre locale
1	Chemin rural de la Grèze au Couderc	A inscrire	613	Le sentier de Cauleille
2	Chemin rural d'Auzac à Cauleille.	A inscrire	920	Le sentier de Cauleille

LES ENTREPRISES.

→ **CHABANE Roger** : Mécanique auto
Rue du Presbytère 46300 St-Projet Tél: 06 72 90 28 23

→ **ROSSIGNOL Gilles**: Travaux agricoles, débroussaillage.
Cauleilles 46300 St-Projet Tél : 05 65 37 96 83

→ **SARL MALADEN** Boucherie Charcuterie
Le Vigan 46300 Tél: 05 65 41 47 81

→ **RESTAURANT (Chez Baillagou)**
Peyrebrune 46300 St-Projet Tél: 05 65 37 95 53

→ **STAMMBACH Patrick** : Couvreur, Zingueur.
Les Issials 46300 St-Projet Tél: 05 65 37 94 13

→ **ALBERTO Louis:** Espace vert, création, entretien, parcs et jardin
Les Claux 46300 St-Projet Tél: 06 32 36 41 63

→ **SERRES Yannick** : Plomberie, chauffage, dépannage et entretien.
Les Camps 46300 St-Projet Tél: 06 87 42 30 54

→ **TOCABEN Alain**: Entretien parc et jardin, taillage haie, labour d'hiver
Maury 46300 St-Projet Tél: 06 77 31 31 15

→ **PAREJA Joseph**: Destruction nids de frelon et guêpes, récupération, essaims d'abeilles
Chemin de Laurel 46300 St-Projet Tél: 06 86 82 61 79

→ **LA BATELEUSE: Marie-Laure ELIE**: Jeux en bois, fabrication à la demande, location, Animations, ateliers d'enfants. Tél: 06 61 05 91 21
Mail: lesjeuxdelabateleuse.jimdofree.com

→ **DEBOECK Danny**: Vente de fromages à domicile et œufs.
Mail: dannydeboeck860@gmail.com Tél: 06 72 37 35 55

→ **GONCALVES Nicolas**: Petits travaux, entretien espaces verts, nettoyage de fin de chantier
Tél: 05 65 32 69 16 Mail goncalves.nicolas.ei@gmail.com

→ **LE MINEUR Jean François**: Peinture, décoration, placoplâtre, carrelage
Lieu dit Peyrebrune Tél: 06 66 16 56 47

→ **MARTINELLI Guillaume** Couverture, Zinguerie, isolation, démoussage
1 Route du Mas de Blazy 46300 St-Projet Tél: 07 80 09 58 51

GITES ET CHAMBRES D'HÔTES.

→ **L'AUBERGE DU CAUSSE: Lorna et John Gough.**
Le Bourg 46 000 St-Projet. Tél: 05 65 32 60 73 Port: 06 26 19 40 86
Mail: jonh.gough@orange.fr Internet: aubergeducausse.com
Port: 06 26 19 40 86

→ **LE CANTOU: Constant Nicole et Henri.**
L'hébrard du Pesquié 46300 St-Projet Tél 05 65 37 96 80
Fax 05 65 41 92 77 Internet: www;gitesconstant;com

→ **BOIS DU PECH: Rossignol Dominique.**
Gite de France 3 épis, 8 personnes
Le mas de Cauze 46300 St-Projet Tél: 06 15 09 95 33
Mail: domi.rossignol@free.fr

→ **L'OUSTAL DE TOUENO: Gibert/Pratviel Bernadette**
Gite accueil maximum 4 personnes.
Tél: 07 86 12 95 29 ou 07 81 72 93 44
Mail: bernadette.pratviel@gmail.com

→ **LA CIGALE: Géraud Christiane** Peyrebrune 46300 St-Projet
Gite rural pour 4 personnes, 3 épis, 3 étoiles au gite de France du Lot n° 46G12384.
Tél 05 65 37 60 47 port: 06 70 38 77 74
Mail: geraud.christiane@sfr.fr

La Maison du Bien-être

Ancienne école; 2 bis route du Pigeonnier.

→ **Orthophoniste;** (Nathalie Roulling)

Tél: 06 31 70 57 33

→ **Praticienne shiatsu thérapeutique. (** Catherine Pérez)

Sur rendez vous: Tél: 06 61 33 92 79

→ **Institut de beauté Corisande .** (Chez Peggy)

Epilation et soin du visage et du corps, lumière pulsée pour la diminution de la pilosité. Compétence UVA et blanchiment des dent.

Tél: 06 35 76 80 43 Mail: www.facebook.com/peggy.bertrand

→ **Un petit bout de zen.** (Angélique Thomas)

Accompagnement IMP et réflexes archaïques. Instructrice AFMB et MISA.

Tél: 06 32 19 08 56 Mail: www.unpetitboutdezen-46.fr

→ **Ostéopathe.** (Antoine Lemercier)

Ostéopathie générale. pédiatrique et périnatale-conseils alimentaires.

Sur rendez :Tél: 09 50 29 43 56

Prise de rendez vous en ligne: www.bio-arborescence.com

→ **Naturopathie-Phytothérapie-Psychothérapie.** (Lisa Lemercier)

Sur rendez vous: 06 27 59 64 08.

Sur rendez en ligne: www.bio-arborescence.com

Site internet: www.lisalemercier.fr

ST PROJET

LE MARCHÉ D'ÉTÉ

TOUS LES LUNDIS

A COMPTER DU 5 JUILLET

DE 8H-12H30

DES PRODUCTEURS LOCAUX ET DES PRODUITS RÉGIONAUX

NOUS VOUS DONNONS RDV DANS LE BOURG DE ST PROJET

NOUS ESPÉRONS QUE VOUS RÉPONDREZ PRÉSENT À L'ÉVÈNEMENT

Saint Projet

Les Animations gratuites*

Bootcamp

Boostez votre forme à l'air libre !
Débutant ou sportif chevronné, entraînez-vous en plein air, motivé par un coach d'élite et par l'esprit du collectif !
Une heure intense pour se dépasser !
Après un échauffement, vous alternez, sur le mode du fractionné, course et exercices interactifs pour renforcer l'ensemble de vos muscles et dynamiser votre système cardiovasculaire.

Urban Training & running

Boostez votre forme à l'air libre !
Une heure intense pour se dépasser !
Après un échauffement, vous alternez des exercices interactifs pour renforcer l'ensemble de vos muscles et dynamiser votre système cardiovasculaire, avec un entraînement dédié au perfectionnement de la course à pied, trails...
Le tout en plus dur que d'habitude : durée d'une heure, rythme plus intense, exercices plus difficiles...

Renforcement musculaire

Se renforcer, c'est la clé ! Pour ça, on vous propose des cours collectifs spécialement conçus pour vous muscler, gagner en force et en souplesse, pour retrouver harmonie et équilibre.
Vous améliorerez votre condition physique générale, en brûlant des calories et en perdant du poids. Mais pas que...
Vous gagnerez en force, en résistance et en endurance, ce qui permettra, à coup sûr, de sculpter votre corps ! Les cours collectifs de renforcement musculaire, c'est l'assurance de tonifier tout votre corps et de travailler sur votre posture, qui est ainsi rééquilibrée.

Balade à vélo

Un parcours de 12,5 km par des petites routes au coeur de la Vallée de la Marcillande (site inscrit aux Monuments Historiques) entre Gourdon et Groléjac.
La balade s'échelonne sur la journée avec une pause pique-nique (à prévoir) au bord de la Dordogne. Puis retour !

Gym douce

Prendre du temps pour soi !
Après un échauffement, vous alternez des exercices interactifs pour renforcer l'ensemble du corps : **enchainement d'exercices en douceur !**
Alliez prise de conscience du corps dans l'espace et concentration dans les postures d'équilibre.
Accessible pour tous les niveaux.
Des étirements clôturent la séance pour éviter les courbatures et vous sentir pleinement ressourcés.

*Animations encadrées par des éducateurs sportifs brevetés d'État.

Calendrier de l'été

Nombre de places limité ! Inscriptions au 05 65 27 01 17 ou 06 23 68 91 71 (dans le respect des règles sanitaires en vigueur)

lundi	mardi	mercredi
9h-18h Ouverture piste Athlétisme Stade des Vitarelles (accès libre)	**9h30-16h** Balade Vélo + pique-nique en bord de Dordogne	**18h45 à 19h45** Renforcement musculaire
jeudi	**vendredi**	**samedi**
10h30-11h30 Gym douce	**18h45 -19h45** Bootcamp	**10h30-12h** Animations enfants (6-12 ans)

Le rendez-vous se fait à l'heure indiquée sur la plage du lac « Écoute s'il pleut » (sauf le lundi : piste d'Athlétisme, route des Vitarelles).
Venir directement en tenue. Prévoir une bouteille d'eau et une serviette.
Pas de vestiaire ou consigne sur place.

Surveillance baignade 7/7j
du 7 Juillet au 29 Août
de 14h à 18h30

- Parcours santé • Aires de pique-nique
- Aires de jeux pour enfants • Voie verte
- Circuits de courses d'orientation, VTT...

Inscriptions en ligne :
>> www.omsgourdon.fr
Mail : oms@gourdon.fr

Animations enfants

Animations à caractère ludique,
Courses d'orientation,
Jeux d'adresse
Sports d'équipes

ÉTÉ 2021
GOURDON

ÉCOUTE S'IL PLEUT

SUMMER

• Animations •

ACCROBRANCHE
PARC AQUATIQUE
DRONE MINIGOLF PÊCHE
BALADES EQUESTRES
BUVETTES - SNACKING
VÉLOS ÉLECTRIQUES

& BAIGNADE
& ANIMATIONS
SPORTIVES DE PLEIN AIR
GRATUITES

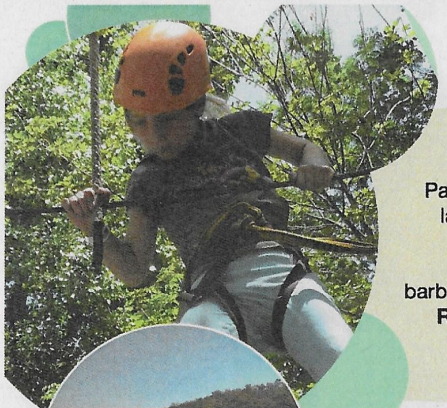

Accrobranche

Le Bois des Elfes
Parc de loisirs ludique et familial.
Parcours acrobatiques dans les arbres, labyrinthe 3D, tyroliennes géantes, chasse au trésor numérique.
Snack, pique-nique, barbecue, baignade dans le plan d'eau !
Renseignements et réservations
07 82 30 26 95
www.lebois-deselfes.fr

Parc aquatique

AquaMonkeyIsland
Parcours gonflable de plus de 1300 m2 avec mur d'escalade, trampoline, catapulte, toboggan, location de paddles...
Parc accessible aux enfants à partir de 6 ans (enfants de 6 à 8 ans accompagnés d'un adulte) et aux personnes sachant nager.
Ouvert tous les après-midi et le matin sur réservation (groupes et CE) - Renseignements et réservations
06 86 68 95 97 ou 06 37 70 39 98

Mini-golf

Au Pont du Gué, le mini-golf s'adresse à tout le monde et permet de s'entraîner et de s'amuser, le tout dans une ambiance bon enfant.
Buvette et glaces à l'ombre des bananiers !
Ouvert tous les après-midi.
Renseignements
05 65 41 41 77 ou 06 75 04 85 82
www.pontdugue.fr ou pontdugue@orange.fr

Pilotage de Drône

Drone Ki Peut
Animations & initiations au pilotage de drônes proposées du 14 juillet au 15 août, du mercredi au dimanche de 15h à 19h.
Venez défier le chronomètre dans une course alliant vitesse et dextérité
Renseignements : 06 11 52 28 67

Snacking

Coco Beach Lac du 15 juin au 30 septembre
Snacking salé et sucré maison, glaces, apéro tapas brasero, boissons fraîches, bière pression, café, thé, vente d'articles de plage, location transats... dans une ambiance agréable et musicale
Ouvert 7/7 de 9h à 22h

Vélos électriques

Les vélos verts du Lot
Vélo loué, vélo livré où vous voulez!
Location de VTC à assistance électrique avec livraison.
Formules : individuelle, famille, groupe avec des tarifs dégressifs dès le 2ème jour. Sacs et casques à disposition.
Renseignements et réservation : 06 09 21 40 44
www.velosvertsdulot.com

Balades à cheval et à poney

Le centre équestre de Roquemeyrine propose des baptêmes à poney sur Shetland tenu en main, des balades à cheval de 1h à 2h etc...
Renseignements et réservations : 06 07 85 22 17
www.centreequestredegourdon46.fr

Pêche

Le plan d'eau de Laumel est exclusivement réservé à la pêche. Celui d'Écoute s'il pleut est autorisé pour la pêche tous les matins jusqu'à 11h pendant la saison estivale.
Ateliers pêche pour enfants et ados à l'étang de Laumel sur inscription au 05 65 27 52 50 ou www.tourisme-gourdon.com

autour de... GOURDON guide randonnées

SAINT-PROJET

Le sentier de Cauleille 5

The trail of Cauleille

3h

11,5 km

balisage
Colour code-way marked trail

sportif
difficult

point haut : **377** m
highest point

point bas : **215** m
lowest point

(dénivelé positif : **249** m)

Laissez-vous surprendre par le village des Saint-Projetois et des Saint-Projetoises et ses paysages. D'un côté, c'est encore le Causse avec des combes sèches et des bois de chênes, de l'autre, le terroir appartient déjà à la Bouriane.

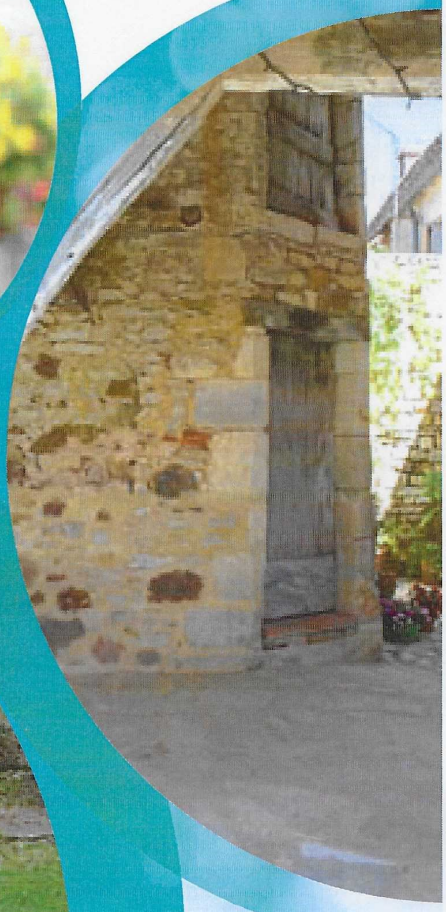

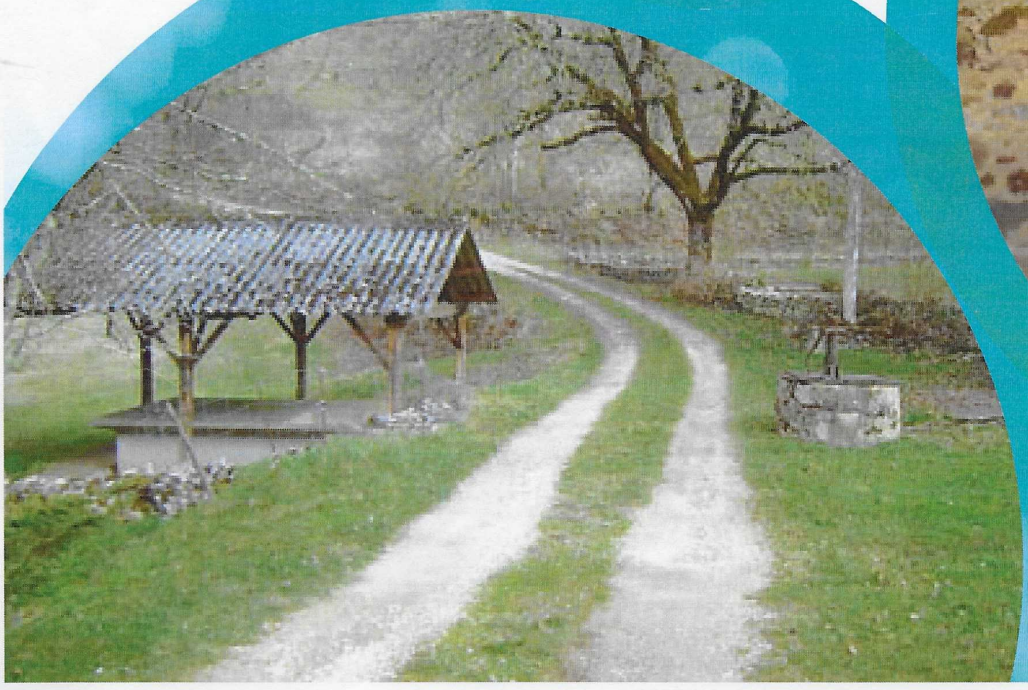

DÉPART : Mairie de Saint Projet.

1 • De la Mairie, prendre la route goudronnée D1 (En face de l'Église du XIIème siècle), passer devant le lavoir couvert de Saint-Projet et, à l'intersection, tourner à gauche sur la route qui mène au lieu-dit « Nougayrèdes ».

2 • Au groupe de maisons, tourner à gauche sur le chemin en direction de l'Est, vers la RD 820 pour la traverser. Continuer sur le chemin en face jusqu'au hameau du « Couderc ». (À l'entrée du hameau, possibilité d'aller voir le four à pain communal restauré en 1993 ainsi que le métier à Ferrer en très bon état sur la droite.)

3 • Continuer tout droit sur la route goudronnée (panneau sens interdit) en direction du lavoir et de la fontaine bâtie (source) du « Couderc ».

4 • Descendre sur la route goudronnée (2 km environ) jusqu'au panneau indiquant « Auzac » et suivre cette direction jusqu'au hameau. (Possibilité d'admirer les belles demeures Quercynoises restaurées et l'Église d'Auzac, datant du Moyen Age, de style Roman, avec son mur Clocher.)

5 • Passer entre deux gîtes puis emprunter le chemin sur la gauche pour passer devant une croix monolithique et un lavoir couvert. Continuer à monter puis passer devant une fontaine (source) pour arriver au hameau de « Cauleille ». À la route goudronnée, tourner à gauche.

6 • Descendre vers le hameau de « Vignals », (sur la droite, par temps dégagé : les Monts d'Auvergne et légèrement sur la gauche : le clocher de l'Église de Reilhaguet). Continuer sur 1 kilomètre environ, et tourner à droite pour arriver au hameau, passer à droite d'un puits circulaire puis continuer sur 150 mètres pour voir la fontaine et le lavoir de « Vignals ». Reprendre la route en provenance de « Cauleille » et tourner à droite sur une route goudronnée qui descend dans la combe.

7 • Arrivé sur la route de « Couzou », prendre à droite sur 150 mètres environ, puis tourner à gauche en direction de « Le Badillard ».

8 • Quitter la route et emprunter le chemin castiné sur la gauche, monter jusqu'au lac de « La Salle ».

9 • Prendre tout droit en direction de la RD 820, en passant par le hameau de « La Salle ». (Possibilité d'aller voir le lavoir situé après les maisons au bout du petit sentier sur votre gauche.)

10 • À la patte d'oie, prendre à droite et emprunter le chemin goudronné en face pour traverser la RD 820. Continuer sur ce chemin (environ 1 km) pour rejoindre le bourg de Saint-Projet : (Possibilité d'admirer l'Église du Bourg, datant du 12e siècle, de style Roman et le lavoir de St-Projet datant du début du XIXème siècle).

Rigou
Bourret
Mas de Blazy
Ferme
Lavoir
Point de vue
Lac
Mas d'Estieu
Gourgory
Camp de Maro
le Tournié
St-Projet
Lavoir
les Nougayrèdes
Lavoir
le Couderc
Four travail à ferrer
Fontaine
Auzac
Lavoir, puit croix
Cauleille
Ferme
Vignals
Puit circulaire
Lavoir, fontaine
Anc. Carr.
N 20
D 39
RN